

Le 29 octobre 2021

Communiqué de presse

Suite aux questionnements quant à la légalité de prise de décision de Mme Danielle Bourcelet en tant que directrice par intérim du Centre Hospitalier de Calvi-Balagne, l'ARS de Corse souhaite apporter les précisions suivantes :

Madame Danielle Bourcelet est nommée, par arrêté, depuis le 08 août 2018, directrice par intérim du centre hospitalier de Calvi Balagne.

Cet arrêté, du directeur général de l'ARS de Corse alors en fonction, a été transmis au président du Conseil de Surveillance et à l'intéressée, mais n'a pas été publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Consciente de cette erreur, l'ARS de Corse a procédé le 20 octobre 2021 à la publication du dit arrêté au recueil des actes administratifs.

L'ARS de Corse souligne que Mme Danielle Bourcelet est donc fondée, en tant que directrice par intérim du Centre Hospitalier, à prendre toutes décisions relatives à la gestion des personnels.

Contact presse : Anne RAIMOND - anne.raimond@ars.sante.fr / 04.95.51.99.35 / **07.60.93.71.73**